

Coupe de France des Rallyes 2017

29.30 Avril 2017

FFSAI



14<sup>ème</sup>

Rallye

de la

Régional  
Guirlande

Charente.16



Règlement Particulier  
Moderne

6<sup>ème</sup>  
Rallye VHC

[www.ecurierallye16.com](http://www.ecurierallye16.com)



Organisée par l'ecurie Rallye 16

# 14<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA GUIRLANDE 29 ET 30 AVRIL 2017

## REGLEMENT

### PROGRAMME - HORAIRES

<u>Parution du règlement:</u>	Mercredi 29 mars 2017
<u>Ouverture des engagements:</u>	Mercredi 29 mars 2017
<u>Clôture des engagements :</u>	Lundi 11 avril 2017
<u>Parution des Road-Book:</u> Et distribution du briefing écrit	Samedi 29 avril 2017 à 10h00 " Mairie de Mèrignac"
<u>Date et heures des Reconnaissances:</u>	Samedi 29 avril 2017 de 10h à 12h et de 14H à 18H
<u>Vérifications des documents et des voitures:</u>	Samedi 29 avril 2017 de 14H00 à 18H30 "Place des marronniers à Mèrignac"
<u>Heures et mise en place du parc de départ:</u>	Samedi 29 avril 2017 à 13H30
<u>1<sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs :</u>	Samedi 29 avril 2017 à 17H30 "Mairie de Mèrignac"
<u>Publication des équipages admis au départ:</u>	Samedi 29 avril 2017 à 20H00 " parc Fermé " Place des marronniers à Mèrignac"
<u>Publication des heures et ordres de départ</u>	Samedi 29 avril 2017 à 20H00
<u>Départ du 1<sup>er</sup> concurrent :</u>	Dimanche 30 avril 2017. 10 minute après le dernier VHC au parc fermé: "Place des marronniers à Mèrignac"
<u>Publication des résultats partiels:</u>	Dimanche 30 avril 2017 à partir de 9H30 Au parc de regroupement : "Place des Marronniers à Mèrignac"
<u>Arrivée du 1<sup>er</sup> concurrent:</u>	Dimanche 30 avril 2017,départ du premier concurrent 10Mn après le dernier VHC au parc fermé:
<u>Vérification finale:</u>	GARAGE DU FIEF MARIE "MICHAUD Anthony" 16200 Mèrignac
<u>Parution des résultats du Rallye:</u>	Dimanche 30 avril 2017 Parc de regroupement et 1/2 Heure après l'arrivée du dernier concurrent " Place des marronniers à Mèrignac"
<u>Remise des prix</u>	Dimanche 30 avril 2017, 60 minutes après la dernière voiture entrée au parc fermé "Salle des fêtes de Mèrignac'

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE AUGIAS en qualité d'organisateur administratif avec le concours de l'ECURIE RALLYE 16

Organise-le : 14<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE LA GUIRLANDE qui se déroulera les 29 et 30 avril 2017

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue du Poitou Charentes 06/ 2017 en date du 10.02.2017

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA Numéro 146 en date du 10.02.2017

### *Comité d'Organisation*

Président :	Mr. CHABERNAUD Gilles
Membres :	Mme DINDINAUD Nathalie, Mme VEPIERRE Brigitte, Mr. DUFAU Fabrice, Mr. LAPOUGE Laurent, Mr. PRECIGOUT Pierre, Mr. RAVE Gilbert, Mr. VEPIERRE Eric.
Secrétariat du Rallye :	ECURIE RALLYE 16 1269, rte du Gond-Pontouvre 16600 Ruelle s/Touvre Tel : 05.45.65.71.83 ou 06.85.62.30.84 <a href="http://www.ecurierallye16.com">http://www.ecurierallye16.com</a>
Renseignements du rallye :	Mr. CHABERNAUD Gilles Tel : 05.45.65.71.83 – 06.85.62.30.84 <a href="mailto:gilles@ecurierallye16.com">gilles@ecurierallye16.com</a>
Permanence du Rallye :	Mairie de Mérignac – Tél. : 05 45 35 80 20 Samedi 29 avril 2017 de 10H00 à 20H00 Dimanche 30 avril 2017 de 7H00 à 20H00
Organisateur technique :	ECURIE RALLYE 16 Mr. CHABERNAUD Gilles 1269, rte du Gond-Pontouvre 16600 Ruelle s/Touvre

### 1.1P. OFFICIELS

#### Collège des Commissaires sportifs:

Président:	Mr. PHELIPEAU J.Luc	Licence n° 9060/11.10
Membres:	Mme. MEYER Michele	Licence n° 2779/11.10
	Mr. BONNAUD J.Paul	Licence n° 7948/11.01
Directeur de course:	Mr. DESMOULINS Roger	Licence n° 4799/11.10
D.C- Adjoint PC	Mr. ORILLAC Patrick	Licence n°14992/10.04
D.C- Adjoint PC	Mr. DELERUE Odile	Licence n° 4282/15.07
DC- ES. 1 – 3 – 5 :	Mr. MINEUR J.Louis	Licence n°29169/12.09
DC- ES .2- 4 – 6 :	Mr. DELIAS Patrice	Licence n°18371/12.02
Médecin chef :	Docteur Mr. MOUSSANDE	
Assisté de :	Docteur Mr. BILLES J.Francois	

#### Commissaires techniques:

Responsable :	Mr. BRIGAUD J.Claude	Licence n°13558/11.17
	Mr. GOURDON Luc	Licence n°163936/12.02
	Mr. BAROU Thierry	Licence n°153112/11.17
	Mr. DUBOIT Lionel	Licence n°6168/11.11
	Mr. LAFOND Bernard	Licence n°14448/11.01
	Mr. BLANCHARD Sebastien	Licence n°214917/11.10



#### 4.6P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallyes (décret n°2012- 312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-27 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 27 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également les voitures O en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche,

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

-Pour les rallyes des Championnat de France Rallyes, Championnat de France Rallyes Terre et la Finale de la Coupe de France, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée à la FFSA qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle.

-Pour tous les autres rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

#### **ARTICLE 5P. PUBLICITE**

La publicité collective obligatoire et facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier lors du contrôle administratif.

#### **ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES**

##### 6.1P. DESCRIPTION

Le 14<sup>ème</sup> RALLYE DE LA GUIRLANDE représente un parcours total de 116,100 km.

Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur de 39,900 km

Les épreuves spéciales sont:

ES 1-3-5 : LES FINS BOIS 3 fois - 8,000 km

ES 2-4-6: ASNIERES sur NOVERE 3 fois - 5,300 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire » disponible SAMEDI 29 avril 2017 à 10H00;

##### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA, limitées à 3 passages maximum.

##### 6.2.6P.

Les reconnaissances ne seront autorisées que le SAMEDI 29 avril 2017 de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00 avec obligatoirement l'autocollant fourni par l'organisateur apposer en haut et à droite du pare-brise.

**DES CONTROLES SERONT EFFECTUES PRUDENCE !!!!!!!**

Nous vous demandons expressément de **respecter la sécurité** de la population qui vous accueille, ainsi que celle des **enfants des villages traversés, ou** la vitesse sera **limitée à 30 Km/h**. C'est grâce à votre sportivité et par votre ATTITUDE RESPONSABLE lors de ces reconnaissances que la pérennité de notre rallye pourra être assurée.

## *NOUS COMPTONS SUR VOUS. MERCI*

### ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

#### 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des commissaires sont:

Commissaires de route: chasuble + badge

Chef de poste: chasuble + badge

### ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

### ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

La valeur des prix en espèces pourra atteindre la somme de 10 080 € et sera redistribuée de la façon suivante:

#### REPARTITIONS DES PRIX :

Les prix scratch groupe et classes sont cumulables

\* Classement GENERAL TOTAL SCRATCH 1<sup>ER</sup> 300€ / 2<sup>ième</sup> 200€ / 3<sup>ième</sup> 100€

\* Classement GROUPE ..... 1<sup>ER</sup> Groupe: 230€ (si moins de 3 partants 50%)  
2<sup>ième</sup> Groupe : 100€ (si plus de 5 partants)

\* Classement CLASSE..... 1<sup>ER</sup> Classe: 230€ (si moins de 3 partants 50%)  
2<sup>ième</sup> Classe: 100€ (si plus de 5 partants)

3<sup>ième</sup> Classe: 50 € (si plus de 10 partants)  
\* 1<sup>ER</sup> Equipage féminin..... 230 € (si moins de 3 partants 50%)

#### REPARTITION DES COUPES :

Les coupes scratch, groupe et classe ne sont pas cumulables

2 Coupes aux 3 premiers du scratch

2 Coupes aux premiers de chaque groupe

2 Coupes aux premier de chaque classe (+ suivant classés)

1 Coupe à la première féminine pilote

3 Coupes aux commissaires par tirages au sort

Les pilotes qui ne se présenteront pas perdront le bénéfice de leur prix et coupes.

La remise des prix se déroulera le DIMANCHE 30 avril 2017

À la Salle des fêtes de MERIGNAC

60 minutes après la dernière voiture entrée au parc fermé

## *BON RALLYE A TOUS!*